



*Alle*

**Extrait du registre des délibérations du conseil municipal :**

**Objet : Création de l'agence postale communale des Blagis - approbation de la convention avec La Poste**

Séance du 16 octobre 2021

Convocation du 8 octobre 2021

Conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille vingt et un, le seize octobre à 9 h 35, les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le huit octobre se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, maire, dans la grande salle du site sportif et de loisirs des Blagis sise 26 bis avenue Jean-Jaurès à Sceaux

Etaient présents :

M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, MM. Jean-Philippe Allardi, Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mme Monique Pourcelot, MM. Christian Lancrenon, Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mme Sabine Ngo Mahob, M. Théophile Touny, Mme Sakina Bohu, M Emmanuel Goujon, Mme Axelle Poullier, M. Numa Isnard, Mmes Claire Vigneron, Corinne Deleuze, M. Jean-Christophe Dessanges, Mme Christiane Gautier, M. Xavier Tamby, Mme Maud Bonté, M. Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin

Etaient représentés :

Mme Florence Presson par M. Philippe Laurent,  
Mme Roselyne Holuigue-Lerouge par Mme Monique Pourcelot,  
Mme Catherine Palpant par Mme Claire Vigneron,  
Mme Nadine Lacroix par Mme Chantal Brault,  
M. Fabrice Bernard par M. Jean-Christophe Dessanges

Etait absent :

M. Konstantin Schallmoser

Secrétaire de séance :

M. Théophile Touny

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Séance du 16 octobre 2021

**OBJET : Création de l'agence postale communale des Blagis - approbation de la convention avec La Poste**

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport de Philippe Laurent,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE la convention relative à l'organisation d'un point de contact «poste agence communale » à intervenir avec La Poste.

AUTORISE le maire à la signer.

Et ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

le maire



*Philippe Laurent*